

Nombre de
Conseillers :

en exercice : 29

présents : 22

votants : 28

OBJET :

**ACCUEIL DE
LOISIRS SANS
HÉBERGEMENT
(ALSH) « SPORT
VACANCES » -
RÉVISION DES
TARIFS**

L'an deux mil vingt,
le : **Lundi 14 décembre**, à vingt heures trente,
le Conseil Municipal de la commune de L'AIGLE
dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie,
sous la présidence de Monsieur Philippe VAN-HOORNE, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : 08 décembre 2020.

PRESENTS : M. Philippe VAN-HOORNE, M. Pascal GUEUGNON,
Mme Sylvie CHAUVEL-TRÉPIER M. Didier COUSIN, M. Jean-Marie
GOUSSIN, Mme Nathalie LENÔTRE, M. Lionel GONNET,
Mme Maryse BRIANCEAU, Mme Nelly VIVIEN, Mme Nicole
GONDOUIN, M. Abdellah LHESSANI, M. Stéphane CLOUET,
Mme Christine CHATEL, M. Pascal SAMSON, Mme Fleur GOSSELIN,
M. Serge DELAVALLÉE, M. Thierry PINOT, Mme Isabelle DUVAL DE
LAGUIERCE, Mme Isabelle CLOUCHÉ, M. Philippe RONDEL,
Mme Lucie CLOUARD et M. Gérard LATINIER.

Absents ou excusés : Mme Charlène RENARD qui a donné pouvoir
Mme Nelly VIVIEN, Mme Mireille NOGUET qui a donné pouvoir à
M. Jean-Marie GOUSSIN, M. Jean-Luc PAULHE qui a donné pouvoir à
Mme Maryse BRIANCEAU, Mme Marie-José MARTIN qui a donné
pouvoir à Mme Sylvie CHAUVEL-TRÉPIER, Mme Véronique
LOUWAGIE qui a donné pouvoir à M. Philippe VAN-HOORNE,
M. Mickaël MESNIL qui a donné pouvoir à Mme Nathalie LENÔTRE et
M. Cédric COQUELIN.

Monsieur Stéphane CLOUET a été nommé Secrétaire de Séance.

Certifié exécutoire

transmis à la Sous-
Préfecture :

le : 22 DEC. 2020

Publié

le : 22 DEC. 2020

Le Maire,

Philippe
VAN-HOORNE

Compte tenu de la crise sanitaire, un protocole strict a été mis
en place au sein de l'ALSH Sport Vacances pour accueillir les
enfants dans de bonnes conditions, notamment dans le cadre
du service de restauration.

La fourniture de paniers repas individuels a ainsi vu le jour lors
des deux dernières sessions d'Eté et d'Automne 2020, les
enfants apportant habituellement leur pique-nique.

Si le respect d'un protocole sanitaire reste toujours d'actualité,
il s'avère que la mise en place de cette restauration individuelle
est appréciée des familles qui sollicitent la pérennité de ce
fonctionnement.

Vu que ce choix fonctionnel implique un surcoût pour la Ville
de L'AIGLE, il est proposé l'application de la grille tarifaire
ci-après à compter du 1^{er} janvier 2021 :

| | QUOTIENTS FAMILIAUX | TARIFS COMMUNE* PROPOSÉS | TARIFS HORS COMMUNE* PROPOSÉS |
|-----------|-----------------------------------------------------------|--------------------------------|----------------------------------------|
| TARIF 1 | QF <= 510 € ou Enfant placé en Famille d'Accueil | 15.00 € | 29.50 € |
| TARIF 2 | 511 € <= QF <= 700 € | 17.00 € | 31.50 € |
| TARIF 3 | 701 € <= QF <= 999 € | 19.00 € | 33.50 € |
| TARIF 4 | QF >= 1000 € Ou QF ou revenus non communiqués | 21.00 € | 35.50 € |
| MINI-CAMP | | 28.00 € | 28.00 € |

*Tarifs à la semaine

*Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,
A l'unanimité,*

➤ **APPROUVE** la grille tarifaire applicable au service ALSH
Sport Vacances à compter du 1^{er} janvier 2021.

Les recettes seront encaissées sur l'imputation 421 70631 311
du Budget Général.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits,
Au registre sont les signatures,
Pour copie certifiée conforme,
Le Maire,



Philippe VAN-HOORNE